

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
R	1 MAR. 2010
A traiter par:	
Copies:	

Conseil municipal de la Ville de Genève
ATT Vera Figurek
Présidente
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Genève, le 25 février 2010

Concerne: Pétition sur le futur aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine

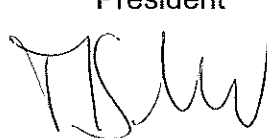
Madame la présidente,

Par la présente, nous portons à votre connaissance la pétition ci-annexée intitulée «Pour un aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine respectueux des habitants et de la mobilité douce». Elle a été lancée par l'Association des habitant-e-s de la Jonction et déposée ce jour à la Chancellerie d'Etat munie de 500 signatures, selon le reçu ci-joint.

Cette pétition est adressée aux Conseil d'Etat et Grand conseil du canton ainsi qu'aux Conseil administratif et Conseil municipal de la Ville de Genève en raison des compétences croisées concernant les dossiers de mobilité. Nous vous demandons d'informer le Conseil municipal de son contenu, de la faire examiner par la commission que vous jugerez compétente, d'auditionner les pétitionnaires et de nous faire connaître les suites que votre conseil entend donner à nos demandes.

Nous restons bien volontiers à votre disposition et à celle des conseillers municipaux pour de plus amples informations, discussions ou rencontres et, dans l'attente de vos décisions que nous espérons positives, vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations les meilleures.

Michel Schweri
Président



Annexes: Formulaire vierge de la pétition «Pour un aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine respectueux des habitants et de la mobilité douce»
Copie du reçu de la Chancellerie d'Etat

Pour un aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine respectueux des habitants et de la mobilité douce

Pétition au Grand conseil et au Conseil d'Etat, au Conseil municipal et au Conseil administratif de Genève

Depuis quelques années, en raison de son piteux état, le pont routier qui enjambe l'Arve et relie les rues de l'Ecole-de-Médecine et Hans-Wilsdorf est en sens unique vers la Jonction.

La Fondation Hans Wilsdorf a conçu et financé la construction d'un nouveau pont à double sens routier, qui remplacera l'existant dès le printemps 2012. Dès lors, le trafic automobile pourra traverser l'Arve dans les deux sens en évitant les mesures de modération du trafic et de transfert modal mises en place sur les ponts des Acacias et de Saint-Georges. Cette infrastructure irait donc à l'encontre des mesures de réduction du trafic de transit récemment aménagées pour améliorer le cadre de vie en ville si aucune mesure d'accompagnement n'est prise en parallèle.

Souhaitant rester fidèle à ses principes, la Ville de Genève a déposé, en novembre 2009, auprès de la Direction générale de la mobilité, des propositions de modification des schémas de circulation sur les rues de l'Ecole-de-Médecine et Hans-Wilsdorf pour se prémunir des reports de trafic de transit mentionnés plus haut. Elle demande:

- 1) une régulation du nombre de véhicules allant dans le sens Vernets => Jonction par un carrefour à feux à la place du rond-point François-Dussaud;
- 2) l'impossibilité de parcourir toute la rue de l'Ecole-de-Médecine par une mise en double sens unique, d'une part, du quai Ernest-Ansermet vers le boulevard Carl-Vogt et, d'autre part, de l'avenue du Mail vers le boulevard Carl-Vogt;
- 3) le déclassement de la rue de l'Ecole-de-Médecine en réseau de quartier afin de pouvoir l'aménager en «zone 30» (limitée à 30km/h) et créer ainsi une seule entité à modération de trafic entre le quai Ernest-Ansermet, l'avenue du Mail, le boulevard Saint-Georges et l'avenue Sainte-Clotilde.

La construction du nouveau pont est en cours tandis que les trois demandes précitées restent toujours en attente d'une réponse de l'Etat de Genève.

Aussi, les signataires de la présente pétition demandent à l'Etat de Genève d'autoriser la réalisation des trois mesures de modération du trafic de transit demandées par la Ville de Genève et à cette dernière de les mettre en œuvre préalablement à l'ouverture du nouveau pont Hans-Wilsdorf.

NOM	PRENOM	ADRESSE	NPA	SIGNATURE

A retourner à l'AHJ (adresse ci-dessus) avant le 15 février 2010. Merci pour votre soutien!